



Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la Branche IEG (CPPNI)

COMPTE RENDU CPPNI DU 09 JUILLET 2026

- En entrée de séance, la FNME-CGT a fait une déclaration (Voir Annexe).
- Sur l'ouverture de la négociation sur le SNB 2026, les employeurs commencent à donner des chiffres sur l'inflation. A les entendre, l'inflation hors énergie serait de 1,5% et d'un niveau équivalent dans les années à venir avec la stabilisation des prix de l'énergie. Les employeurs annoncent la couleur pour le SNB....`
- Sur l'accord grille des salaires, les employeurs disent regretter l'échec de cette nouvelle négociation par le fait de l'opposition de 2 organisations syndicales qui représentent plus de 50%.

Le sujet de la transformation de la grille perdure depuis plus de 10 ans. Les employeurs font le constat que nous n'y arriverons pas par la voie du Dialogue Social.

De fait, la demande d'ouverture d'une nouvelle négociation n'est pas concevable pour eux et ils ne donneront pas suite.

1. Négociation de l'accord de branche relatif aux modalités d'organisation de l'élection des membres du Conseil d'Administration de la CAMIEG : séance conclusive

Cette négociation permet de donner les modalités d'organisation des élections CAMIEG. Les actifs voteront uniquement par voie électronique et les inactifs auront le choix entre vote par correspondance ou vote électronique.

Les dates des élections proposées dans l'accord seraient :

- Pour le vote par correspondance :
Dès le 14 mai (date d'envoi du courrier de matériel de vote) et au plus tard le 10 juin 2027 (dernier jour de réception du vote) ;
- Pour le vote électronique :
Du 14 juin 8h au 17 juin 12h 2027 (heures France hexagonale).

La FNME-CGT a porté, encore une fois, de permettre aux titulaires d'une pension de réversion, d'une pension d'orphelin du régime spécial des Industries Électriques et Gazières de pouvoir voter pour cette élection.

Ils représentent presque 40 000 bénéficiaires dont une grande majorité de femme.

Pour la FNME-CGT cette proposition est progressiste et pourrait répondre à notre sens, à une double discrimination. En effet, on ne permet pas à ces bénéficiaires de s'exprimer d'une part et de l'autre, ce sont en majorité des femmes.

Cette proposition n'est pas retenue sous couvert que c'est statutaire mais les employeurs ne proposent tout de même pas de démarche pour faire évoluer ce point....

Cet accord étant surtout sur des modalités techniques il sera soumis à signature des fédérations au 1^{er} septembre afin que la CAMIEG puisse lancer la construction du cahier des charges et l'appel d'offre.

A la suite des débats, les employeurs doivent revenir vers les fédérations syndicales pour répondre à des questions juridiques.

Le cahier des charges fixera les modalités de sécurisation du scrutin pour le vote électronique, comme pour le vote par correspondance.

2. Négociation de l'accord de branche fixant la date des élections professionnelles pour les entreprises de la Branche des IEG : Séance d'ouverture

Vu le temps pris sur les points préalables, nous ne sommes pas entrés dans le détail de ce projet d'accord. Cette négociation est donc officiellement ouverte avec une date de Groupe de Travail Paritaire (GTP) fixé au 10 septembre puis à la CPPNI du 17 septembre pour rentrer dans les détails de la négociation.

3. Panorama des instances Calendrier 2027 des instances

Ces points sont reportés

Prochaine CPPNI : Le 17 septembre 2026
